

Vie Intime Sexualité Approche EHPAD ESSMS

□ ChatGPT 5 + Corpus Stevenson Juin 2025

EHPAD : (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESSMS : Établissement ou service social ou médico-social. adultes et des enfants handicapés

En droit français, un EHPAD ne peut pas interdire de manière générale et absolue des relations sexuelles entre adultes consentants dans la chambre d'un résident, dès lors que :

les personnes sont capables de consentir ;

il n'existe pas de situation de contrainte, d'abus ou de vulnérabilité exploitée ;

les pratiques ne troublent pas le fonctionnement collectif de l'établissement ni la sécurité des personnes.

Le principe juridique central est celui du respect :

de la vie privée ;

de l'intimité ;

de la liberté individuelle ;

de la dignité.

Ces principes sont protégés notamment par :

le Code de l'action sociale et des familles ;

la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;

la jurisprudence relative au respect de la vie privée en institution.

La chambre d'un résident est généralement considérée comme un espace privatif, même au sein d'un établissement médico-social.

Ce que l'EHPAD peut néanmoins faire

1. Vérification du consentement

La question devient délicate lorsque l'un des résidents présente :

une maladie neurocognitive ;

une désorientation ;

une altération du jugement ;

une vulnérabilité psychique importante.

L'EHPAD a alors une obligation de protection.

La difficulté éthique et juridique porte sur :

la capacité à consentir ;

la stabilité du consentement ;

l'absence d'emprise ou de manipulation.

Dans ce cas, l'établissement peut :

évaluer la situation avec l'équipe soignante ;

solliciter le médecin coordonnateur ;

associer éventuellement la famille ou le tuteur (sans que ceux-ci disposent automatiquement d'un droit d'interdiction de la sexualité) ;

mettre en place une réflexion éthique collégiale.

Mais il ne peut pas présumer automatiquement qu'une personne âgée ou atteinte de troubles cognitifs est incapable de consentir.

2. Protection contre les abus

L'établissement doit empêcher :

agressions sexuelles ;

harcèlement ;

comportements imposés ;

relations sous contrainte psychologique ;

exploitation d'une personne vulnérable.

L'absence de réaction engagerait sa responsabilité.

3. Respect de la collectivité

L'EHPAD peut encadrer :

les comportements exhibitionnistes ;

les actes imposés à la vue d'autrui ;

les nuisances ;

les situations créant un trouble grave pour les autres résidents.

Mais cet encadrement doit être proportionné.

Une interdiction générale de la sexualité serait juridiquement fragile.

Lecture selon le Modèle de Stevenson

Dans le « Modèle de Stevenson », la sexualité ne relève pas uniquement du besoin biologique ; elle traverse plusieurs besoins fondamentaux :

Mobilité ;

Adaptation à l'environnement ;

Nutrition ;

Hygiène ;

Sécurité ;

Affection ;

Échange ;

Réflexion ;

Reconnaissance ;

Cohérence.

La sexualité participe particulièrement :

au besoin d'Reconnaissance ;

au besoin d'Affection ;

au maintien de l'identité personnelle ;

au sentiment d'exister encore comme sujet désirant.

Dans de nombreux EHPAD, la difficulté provient du conflit entre :

la logique de sécurité institutionnelle ;

et la reconnaissance de la subjectivité intime des résidents.

Une approche exclusivement sécuritaire peut produire :

infantilisation ;

dépersonnalisation ;

atteinte à la dignité ;

réduction du résident à son statut de patient dépendant.

Perspective philosophique

Chez Georg Wilhelm Friedrich Hegel, la reconnaissance constitue une condition de l'existence subjective : être reconnu comme sujet libre implique aussi la reconnaissance de la vie affective et désirante.

Chez Baruch Spinoza, le désir est une expression du conatus, c'est-à-dire de l'effort de persévérer dans son être. Supprimer toute possibilité relationnelle ou affective peut diminuer la puissance d'agir et favoriser des affects tristes.

En pratique

Les établissements les plus bienveillants mettent généralement en place :

des chartes de l'intimité ;

des protocoles d'évaluation du consentement ;

des espaces de médiation avec les familles ;

une formation des soignants sur la vie affective et sexuelle des personnes âgées ;

une approche éthique collégiale plutôt qu'interdictive.

Les recommandations actuelles de la Haute Autorité de Santé vont globalement dans le sens d'un respect accru de la vie intime des résidents.

From:
<https://la-plateforme-stevenson.org/v4/> - La Plateforme Stevenson

Permanent link:
https://la-plateforme-stevenson.org/v4/connaissance/comprendrepage/vie_intime_sexualite_approche_ehpad_esmss?rev=1780850729

Last update: 2026/06/07 18:45

